



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION RELATIF À LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT ET D'ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE DES FAÇADES

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch met en œuvre une campagne de ravalement et d'isolation thermique extérieure des façades sur les voiries reconnues d'intérêt communautaire dans le cadre de son opération « Cœur de Villes, Cœur de Fensch ». Sous condition de respect du règlement d'attribution des subventions pour les travaux de ravalement et d'isolation thermique extérieure des façades¹, la Communauté d'Agglomération peut apporter une aide financière aux particuliers éligibles au titre des travaux effectués sur les constructions à usage d'habitation achevées il y a plus de 15 ans.

DÉSIGNATION DU DEMANDEUR (BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION)

Nom :
Prénom :
Adresse :
N° de téléphone :
Courriel :

BÂTIMENT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE

Adresse précise du bâtiment :
Références cadastrales :
Date de construction du bâtiment :
Utilisation du bâtiment :
Habitation principale
Location
Copropriété
Autre (à préciser) :

Date prévisionnelle de début des travaux :

Nature des travaux :

Montant prévisionnel des travaux de façades (HT) :

Montant prévisionnel des travaux d'isolation thermique extérieure (HT) :

Je soussigné(e) Madame Monsieur, sollicite une subvention pour la réalisation de travaux de ravalement /et d'isolation thermique extérieure¹ des façades de mon bâtiment, dénommé ci-dessus.

Je m'engage à ne pas commencer les travaux sans autorisation, à respecter le règlement¹ et à fournir les documents sus visés.

Fait à

Le

Signature du demandeur :

¹règlement téléchargeable sur www.agglo-valdefensch.fr

Les informations personnelles communiquées à travers ce formulaire sont exclusivement destinées aux services en charge de répondre à la demande de l'utilisateur, ne sont pas conservées au-delà du temps nécessaire à cette fin, et sont hébergées en France. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, ainsi qu'aux dispositions prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 entré en application à compter du 25 mai 2018, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui le concernent. Il bénéficie en outre d'un droit à la limitation d'un traitement le concernant ainsi qu'à la portabilité de ses données. Il peut également, pour motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement.

Ces droits peuvent être exercés par l'utilisateur sur simple demande, soit par voie électronique en écrivant à : dpo@agglo-valdefensch.fr, soit par courrier postal en écrivant à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch Hôtel de Communauté 10, rue de Wendel BP 20176 57705 Hayange Cedex. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit. Ce justificatif ne sera pas conservé au-delà du temps nécessaire à l'exercice du droit demandé.

PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Ce formulaire de demande de subvention doit être accompagné :

De la déclaration préalable des travaux ou du permis de construire.

De la copie d'un justificatif de propriété (taxe foncière, acte de vente...).

Des photographies en couleur des façades concernées par les travaux.

De la copie du/des devis descriptif(s) quantitatif(s) et estimatif(s) de l'entreprise (les devis détailleront le montant HT des travaux liés au ravalement de façades et ceux liés aux travaux d'isolation thermique extérieure). Les devis stipuleront le nom du/des propriétaire(s) et l'adresse d'habitation concernée.

D'un relevé d'identité bancaire au nom du/des propriétaire(s) ou du syndic en cas de copropriété avec le numéro de SIRET.

Pour les copropriétés, les copies : du procès-verbal de l'assemblée générale désignant le syndic, du procès-verbal de l'assemblée générale les travaux, de l'attestation d'immatriculation au Registre d'Immatriculation des Copropriétés.

DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Ce formulaire de demande de subvention ainsi que l'ensemble des pièces du dossier doivent être déposés au choix :

- à la mairie du bâtiment concerné par les travaux
- ou par voie électronique via le portail Géopermis.fr (choisir l'onglet « Autres pièces à joindre » pour le dépôt de la demande de subvention).

Le formulaire de demande de subvention est disponible sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch : www.agglo-valdefensch.fr.

RAPPEL : Les travaux ne doivent pas démarrer avant l'accord de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sous peine de remettre en cause l'octroi de la subvention. L'accord sera signifié par un courrier de notification qui précisera l'attribution ou non d'une subvention et le montant plafond de subvention accordé.

Une autorisation de commencement des travaux pourra être demandée lors du dépôt du dossier de demande de subvention. Cette dernière ne vaudra pas accord d'attribution d'une subvention. Dans ce cas, un courrier de demande d'autorisation de commencement des travaux à l'attention du Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch devra être joint au dossier de demande de subvention.

VOTRE INTERLOCUTEUR POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Direction du développement social
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
10 rue de Wendel 57705 HAYANGE
03.82.86.68.49 - developpement.social@agglo-valdefensch.fr